

"Tintin au Congo" n'est pas raciste selon la justice belge

@rib News, 06/12/2012 â€“ Source France InfoDÃ©finitivement non : la cÃ©lÃ©bre bande-dessinÃ©e d'HergÃ© "Tintin au Congo" n'est ni raciste, ni mÃ©chante, au moins de l'avis de la Justice belge, qui a entendu clore aujourd'hui la polÃ©mique en confirmant un jugement rendu en 2011 en premiÃ¨re instance. Estimant, contrairement Ã ce que soutenaient l'association franÃ§aise Le Cran (Conseil reprÃ©sentatif des associations noires) et Bienvenu Mbutu Mondondo, qu'il n'y avait dans le chef d'Å“uvre d'HergÃ© "aucune volontÃ© de véhiculer des idÃ©es Ã caractÃ¨re raciste, vexantes, humiliantes ou dÃ©gradant l'Ã©gard des Congolais ni d'inciter les lecteurs Ã la discrimination et Ã la haine", puisque ce dernier se serait bornÃ© Ã "rÃ©aliser une Å“uvre de fiction dans le seul but de divertir ses lecteurs".

Un humour candide et gentilLa Cour relevant par ailleurs qu'il y pratique "un humour candide et gentil". Le Cran et Bienvenu Mbutu, eux, avaient exigÃ© des Ã©ditions Casterman et Ã la SA Moulinsart de cesser l'exploitation commerciale de la bande dessinÃ©e, entraînant le retrait de la BD star de plusieurs bibliothÃ¨ques municipales suisses.En fÃ©vrier 2011, le Cran avait affirmÃ© qu'il ne souhaitait pas interdire l'Å“uvre mais vouloir obliger qu'elle soit assortie "d'une prÃ©face qui en prÃ©cise le contexte, et dÃ©construise les reprÃ©sentations de l'Å“uvre".L'album, sorti pour la premiÃ¨re fois en 1931 puis en 1946 dans sa version couleur, Ã©voque les aventures de Tintin dans l'ex colonie belge, l'actuelle RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo, en figurant la population sous des traits grotesques et caricaturaux.